

L'EUROPE
S'ENGAGE EN
NORMANDIE

KIT DE PUBLICITÉ

ÉDITION 2021-2027

LA PUBLICITÉ DE L'EUROPE, VOUS GARANTIREZ !

***Un accompagnement financier de l'Europe, vous sollicitez ?
Vos partenaires et le public, vous devez en informer !***

Ce document vous présente les obligations à respecter en matière d'information et de communication FEDER/FSE+/FTJ/FEAMPA* pour la période 2021-2027.

**Que la force de la publicité
soit avec vous !**

*Fonds Européen de Développement Régional, Fonds Social Européen, Fonds de Transition Juste, Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture.



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr





POURQUOI COMMUNIQUER ?

La publicité de l'Union européenne est une obligation pour les bénéficiaires d'une subvention européenne qui s'inscrit dans un cadre réglementaire :

LES RÈGLEMENTS (UE)

n° 2021/1060 relatif aux FEDER, FSE+, FTJ et FEAMP

n° 2021/1058 relatif au FEDER

n° 2021/1057 instituant le FSE+

n° 2021-1056 relatif au FTJ

n° 2021-1139 relatif au FEAMP



Le non-respect de l'obligation de publicité pourra entraîner une pénalité financière de l'autorité de gestion annulant jusqu'à 3% du soutien octroyé par les fonds européens à l'opération.

Cette obligation vous engage

à informer les personnes concernées (vos partenaires et plus généralement le grand public) de la participation communautaire au financement de votre projet.

- Munissez-vous d'une preuve de cet engagement, photo ou tout autre support témoignant de cette obligation, lors de la demande de paiement du solde de votre aide
- Gardez-la en cas de contrôle jusqu'au 31 décembre 2039.



CES RÈGLES, VOUS APPLIQUEZ



L'EMBLÈME ET LES MENTIONS OBLIGATOIRES, VOUS AFFICHEREZ !

Quel que soit le montant de l'aide attribué, tous vos supports d'information et de communication devront comporter les éléments suivants :

- L'emblème européen (drapeau)
- La mention « Financé par l'Union européenne » ou « Cofinancé par l'Union européenne »
- Le logo de la Région, en tant qu'autorité de gestion de la majorité des fonds européens

LES LOGOS SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE WWW.EUROPE-EN-NORMANDIE.EU

- ✓ L'EMBLÈME EUROPÉEN DEVRA TOUJOURS ÊTRE VISIBLE ET PLACÉ BIEN EN ÉVIDENCE
- ✓ LA TAILLE DU SUPPORT SERA APPROPRIÉE AU REGARD DE L'IMPORTANCE DU FINANCEMENT OBTENU
- ✓ SI D'AUTRES LOGOS SONT AFFICHÉS EN PLUS DE L'EMBLÈME DE L'UNION EUROPÉENNE, CE DERNIER AURA AU MOINS LA MÊME TAILLE EN HAUTEUR ET EN LARGEUR, QUE LE PLUS GRAND DES AUTRES LOGOS
- ✓ AUCUNE AUTRE IDENTITÉ VISUELLE ET AUCUN AUTRE LOGO NE DOIVENT ÊTRE UTILISÉS POUR METTRE EN RELIEF LE SOUTIEN DE L'UNION



UNE AFFICHE A3 OU UN AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE ÉQUIVALENT, VOUS APPOSEREZ !

- Dans un lieu bien visible par le public, tel que l'entrée d'un bâtiment
- En informant sur le projet soutenu
- En mentionnant le soutien financier de l'Europe
- Par l'affichage d'un autocollant si le projet concerne l'acquisition de matériel mobile
- Affichage a minima, pendant la période de réalisation du projet indiqué dans la convention attributive d'aide et de préférence tant que les livrables ou les investissements du projet sont pérennes ou visibles auprès de leur public ou jusqu'à son remplacement par une plaque permanente

UN MODÈLE D'AFFICHE PERSONNALISABLE EST DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.EUROPE-EN-NORMANDIE.EU





LE SOUTIEN DE L'EUROPE SUR UN PANNEAU DE CHANTIER, VOUS MENTIONNEREZ !

Dès que la réalisation physique commencera pour les travaux de construction*.

Cela s'applique si le coût total de l'opération est :

- ▶ Supérieur à 500 000€ pour les opérations soutenues par le FEDER
- ▶ Supérieur à 100 000€ pour les opérations soutenues par le FSE+, le FTJ et le FEAMPA
- ▶ Dans un lieu bien visible par le public,
- ▶ Sera remplacée dans les 3 mois après la fin des travaux par une plaque permanente selon le montant du projet
- ✓ **Les logos des partenaires co-financeurs pourront être affichés au bas de la plaque. Leur taille restera inférieure ou égale à celle des logos Union européenne et Région.**

UN MODÈLE DE PANNEAU DE CHANTIER PERSONNALISABLE EST DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.EUROPE-EN-NORMANDIE.EU



UNE PLAQUE PERMANENTE, VOUS APPOSEREZ !

Dès que la réalisation physique commencera pour les projets d'investissements matériels, dès l'installation des équipements achetés ou les travaux de construction

Cela s'applique si le coût total de l'opération est :

- ▶ Supérieur à 500 000€ pour les opérations soutenues par le FEDER
- ▶ Supérieur à 100 000€ pour les opérations soutenues par le FSE+, le FTJ et le FEAMPA
- ▶ Dans un lieu bien visible par le public,
- ▶ Affichage jusqu'à la fin de la durée de vie des investissements matériels, des équipements ou destruction du bâtiment

✓ **Pour les travaux de construction, la plaque remplacera le panneau de chantier au plus tard 3 mois après l'achèvement du projet.**

✓ **Les logos des partenaires co-financeurs pourront être affichés au bas de la plaque. Leur taille restera inférieure ou égale à celle des logos Union européenne et Région.**

UN MODÈLE DE PLAQUE PERSONNALISABLE EST DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.EUROPE-EN-NORMANDIE.EU



TRANSMETTEZ UNE PHOTO DE LA PLAQUE ET/OU DU PANNEAU LORS DE VOTRE DEMANDE DE PAIEMENT

SUR VOTRE SITE WEB, VOUS COMMUNIQUEREZ !

Si vous avez un site Web, vous devrez faire figurer la **description de votre projet, en rapport avec le niveau du soutien, y compris sa finalité et ses résultats**, afin de mettre en lumière le soutien financier de l'Union européenne. Cette page dédiée doit apparaître à minima, pendant la période de réalisation du projet.*

Pour un site conçu grâce aux fonds européens, l'emblème de l'Union européenne doit avoir **une place de choix** jusqu'à la non-utilisation et suppression de ce dernier.

Si l'Union européenne finance une application, l'emblème de l'Union européenne doit apparaître **dès l'ouverture** jusqu'à la non-utilisation et suppression de l'application.



*et au plus tard à compter de la notification de votre convention attributive d'aide.



LES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATIONS

POUR LES PROJETS DONT LE COÛT TOTAL DÉPASSE 10 000 000 €, UN ÉVÉNEMENT VOUS ORGANISEREZ !

Vous devrez organiser une action ou une activité de communication en y associant en temps utile la Commission européenne et la Région Normandie.

LORS DE VOS ÉVÉNEMENTS, SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION, L'EUROPE VOUS MENTIONNEREZ !

Pour vos événements, tels que réunion, formation, conférence, tous les documents destinés au public ou aux participants devront mentionner le soutien européen (présence de l'emblème, feuilles d'émargement, mention sur les diaporamas, les brochures...).

VOTRE PROJET FAIT L'OBJET D'UNE INAUGURATION ? **INFORMEZ VOTRE CORRESPONDANT EUROPE !**



AUX CONSIGNES TECHNIQUES, ATTENTION VOUS FEREZ !

Déclinaisons de l'emblème autorisées :



Cofinancé par
l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne

Polices de caractères recommandées :

Arial, Auto, Calibri, Garamond, Tahoma, Trebuchet, Ubuntu, Verdana.



POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS RENSEIGNER, NOUS POUVONS !

Direction Europe et International
Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines
fondseuropeens@normandie.fr

Site de Caen
Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde - CS 50523
14035 Caen Cedex 1

Site de Rouen
5 rue Robert Schuman
CS 21129
76174 Rouen Cedex



Plus d'informations
sur le site internet :
www.europe-en-normandie.eu

